



**SMEP**  
de la région de Jurançon

# La Lettre d'inf'eau

du **SMEP** de la région de Jurançon



**M. Michel BERNOS**

Président du SMEP de la région de Jurançon, Maire de JURANÇON et Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées.



**M. Nicolas PATRIARCHE**

1<sup>er</sup> Vice-président du SMEP, Maire de LONS, Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées et Conseiller Départemental.

## Édito *Un meilleur service public d'eau potable pour les 10 prochaines années*

Le nouveau Contrat de Concession du service public d'eau potable du Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon a été confié à l'entreprise AGUR. Il débute ce 1<sup>er</sup> janvier 2021, et se poursuivra sur 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2030.

Ce choix n'aura pas été une mince affaire : tant par les rebondissements que la fin de la procédure a occasionnés, que par la difficulté de choisir entre plusieurs offres d'excellent niveau suite à une très bonne mise en concurrence.

**Pour preuve, les nouveaux tarifs d'eau potable sont en baisse : jusqu'à -18% sur la part variable des 60 premiers mètres-cubes d'eau potable consommés à partir de 2021.**

Et ce n'est pas tout, puisque la qualité de service, la transparence accrue dans l'exploitation quotidienne du service, la fiabilité et la sécurité renforcées au niveau des ouvrages, une plus grande rapidité d'interventions, des exigences techniques, sanitaires ou encore environnementales plus élevées, sont au rendez-vous de ce nouveau Contrat de Concession.

L'accueil des usagers et la relation "clients" seront améliorés, avec des agents exclusivement dédiés au service public d'eau potable du SMEP. Les délais de réalisation des nouveaux branchements seront écourtés. La radio-relève sera également déployée sur l'ensemble des compteurs d'eau. Elle permettra de simplifier et de fiabiliser la relève des compteurs, et d'alerter l'abonné de façon plus réactive en cas de fuite sur ses installations.

**En bref, un meilleur service, au meilleur prix.**

### LE NOUVEAU CONTRAT EN CHIFFRES :



**5 664 analyses d'eau** par an.



**Près de 500 collaborateurs mobilisables** en cas de crise majeure.



**4 analyseurs en continu de la qualité de l'eau** produite et distribuée.



**Plus de 2 Millions d'Euros HT, sur 10 ans,** consacrés à l'amélioration du patrimoine du SMEP.



**Plus de 410 Km de réseaux inspectés chaque année** pour la recherche de fuites.



**Près de 28 000 € HT par an** qui seront affectés à des programmes de coopération internationale sur l'eau.



**Objectif de 84,6 % de rendement** du réseau d'eau potable **pour 2030**, ce qui est d'un excellent niveau pour un Syndicat semi-rural comme le SMEP.

## L'évolution future du rendement du réseau d'eau potable :

Le SMEP est une collectivité qui dessert à la fois des zones rurales et des zones urbaines. Plus de 1000 Km de linéaire de réseaux et de branchements sont comptabilisés sur son périmètre, ce qui est conséquent et complexe à gérer. Grâce aux moyens développés au travers du nouveau Contrat de Concession, et aux efforts de renouvellement du réseau qui seront poursuivis par le SMEP, **les objectifs de rendement prévoient d'atteindre un taux élevé de 84,6 % en 2030**, selon une évolution progressive illustrée par le graphique ci-dessous.



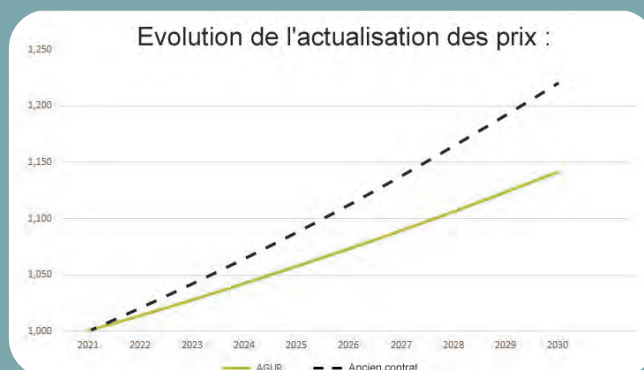
## Un prix de l'eau potable en baisse pour les ménages, en particulier pour les « petits consommateurs » :



L'abonnement baisse également de 4% pour ces mêmes usagers (24,62 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Enfin, la formule d'actualisation des prix a été reconsidérée pour la rendre encore moins inflationniste que précédemment.

La négociation qui été menée par le SMEP, lors de la mise en concurrence des candidats à la Concession, a permis de baisser plus encore les tarifs d'eau potable de l'utilisateur domestique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. A ce titre, il est bon de rappeler que les tarifs d'eau potable pratiqués jusqu'alors étaient déjà les moins élevés de la région. Ainsi, une baisse de 18% de la part variable du concessionnaire sera appliquée sur les 60 premiers mètres-cubes d'eau potable consommés, et une baisse de 10% sur les mètres-cubes suivants.



Pour plus d'informations ou pour télécharger les Lettres d'inf'eau précédentes : [www.sme-p-jurancon.fr](http://www.sme-p-jurancon.fr)